MINISTERE DES ARMEES
ET DES ANCIENS COMBATANTS

SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD-EST
(SID-NE)

SOUS-DIRECTION INVESTISSEMENT
BUREAU MAITRISE D'ŒUVRE DE BESANCON

DAF_2026_000312
N° projet 2026-BMO05-002

NUMERO DU MARCHE

2026	SID-NE										

OBJET DU MARCHE :

VALDAHON (25) – 13°RG – FELIN Phase 2 – Installations PCG et création local batteries

COSI : 460 869

LOT TECHNIQUE N°05 : PLATRERIE - PEINTURE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Maitre de l'ouvrage : Etat – Ministère des Armées

SOMMAIRE DU LOT

05 PLATRERIE - PEINTURE..... 3

05.1 GENERALITES 3
05.1.1 Connaissance du projet 3
05.1.2 Normes et prescription de mise en œuvre 3
05.1.3 Mode de calcul 3
05.1.4 Qualité des matériaux 3
05.1.5 Nettoyage de chantier 3
05.1.6 Hygiène, Sécurité et protection de la santé 3
05.1.7 Intempéries 3
05.2 TRAVAUX PREPARATOIRES 3
05.2.1 Installation de chantier 3
05.2.2 Implantations 4
05.2.3 Documents à fournir 4
05.3 TRAVAUX DE PLATRERIE 4
05.3.1 Travaux de plâtrerie des locaux PCG / bâtiment 112 4
05.3.2 Travaux de plâtrerie des locaux batterie / bâtiment 345 8
05.4 TRAVAUX DE PEINTURE ET D'ENTOILAGE 9
05.4.1 Peinture sur ouvrages intérieurs verticaux 9
05.4.2 Peinture sur ouvrages intérieurs horizontaux 12
05.4.3 Peinture sur ouvrages intérieurs bois 13
05.4.4 Peinture sur tuyauteries apparentes 15
05.4.5 Peinture sur parois extérieures 16
05.5 TRAVAUX DE NETTOYAGE 17
05.5.1 Nettoyage de mise en service 17
05.6 DOCUMENT A REMETTRE APRÈS TRAVAUX 18
05.6.1 Dossiers DOE et DIUO 18

05 PLATRERIE - PEINTURE

05.1 GENERALITES

L'entrepreneur déclare avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des prescriptions du lot n°00 - Dispositions Générales Communes à tous les Lots et en avoir tenu compte dans la remise de son offre.

05.1.1 Connaissance du projet

L'entrepreneur doit avoir pris connaissance des plans, pièces écrites et des lieux avant toute remise de son offre. Il doit signaler à la maîtrise d'œuvre tout oubli qu'il constaterait dans le présent document et transmettre une offre mentionnant et intégrant lesdites omissions.
Pour le présent lot, une visite du site avant la remise de son offre est fortement conseillée.

05.1.2 Normes et prescription de mise en œuvre

Les prestations doivent être réalisées dans le respect de l'ensemble des règles de l'Art (Loi, Décrets, Arrêtés, Normes, DTU, CCTG, Fascicules, etc.). Ces documents réputés connus de l'entreprise ne sont pas rappelés dans le présent CCTP.
Les prescriptions de mise en œuvre sont celles des DTU en vigueur au moment de la consultation ou celles des avis techniques des produits mis en œuvre, éventuellement complétées des prescriptions du présent CCTP.

05.1.3 Mode de calcul

Les quantités sont données sur les dimensions théoriques des ouvrages en place, sauf indications contraires spécifiques mentionnées en description d'article. Il appartient à l'entrepreneur de vérifier les quantités données avant la remise de son offre, conformément à l'article 0.1.7 du lot n°00 Dispositions Générales communes à tous les lots.

05.1.4 Qualité des matériaux

Tous les matériaux doivent être de premier choix. Ils doivent être mis en œuvre conformément aux règles de l'Art.

05.1.5 Nettoyage de chantier

Chaque entreprise est responsable de ses déchets et doit les trier et les évacuer conformément à l'article 0.3.19 du lot n°00 Dispositions générales communes à tous les lots.
L'ensemble du chantier doit également être maintenu propre. Cela faisant partie intégrante des prix unitaires.

05.1.6 Hygiène, Sécurité et protection de la santé

L'entreprise s'engage à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur relative à l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé de ses ouvriers. Elle doit en outre respecter les consignes énoncées dans le PGC par le Coordinateur SPS et rédiger un PPSPS qui doit être remis au coordinateur SPS avant tout démarrage des travaux.
Cela faisant partie intégrante des prix unitaires.

05.1.7 Intempéries

Les intempéries et autres phénomènes naturels sont comptabilisés dès lors qu'ils dépassent les intensités et éventuellement les durées limites suivantes :

- Chaleur : Température +30°C sous abri de 10 heures à 16 heures, dans ce cas une demi-journée sera décomptée,
- Pluie : 15 mm/m² sur 4 heures, période de 6 heures à 18 heures,
- Vent au sol : 60 km/h sur observation quotidienne entre 8 heures et 18 heures,
- Neige : 10 cm à 7 heures sur le chantier ou journalier,
- Gel : -5°C sous abri à 8 heures et encore inférieur à -2°C à 10 heures.

05.2 TRAVAUX PREPARATOIRES

05.2.1 Installation de chantier

05.2.1.1 **Clôture de chantier**

Mise en place par le lot n°02 Gros-œuvre.

05.2.1.2 **Amenée et repliement de matériel**

Forfait pour l'amenée et le repliement du matériel nécessaire à l'exécution du chantier.
Compris dans les prix unitaires.

05.2.1.3 **Moyens de levage**

Mise en place de moyen de levage adapté nécessaire au chantier.
Compris dans les prix unitaires.

05.2.1.4 **Protections collectives**

Mise en place des protections collectives adaptées à chaque situation de travail et répondant à la réglementation en vigueur ainsi qu'au PGC du coordinateur SPS, échafaudage mis en place par le présent lot n°05 Ravalement de façade.
Une convention d'utilisation doit être rédigée par le lot n°05 et signée par tous les lots utilisateurs.
Compris dans les prix unitaires.

05.2.2 **Implantations**

Compris dans les prix unitaires.

05.2.3 **Documents à fournir**

05.2.3.1 **Programme d'exécution et plans EXE/dossier PAC**

Conformément à l'article 0.3.5 Préparation/Plans EXE/Dossier PAC du lot n°00 Dispositions Générales communes à tous les lots, tous les documents doivent être remis pendant la période de préparation pour avis et validation du contrôleur technique et du maître d'œuvre.
Forfait pour :

- Fourniture d'un programme d'exécution des travaux, notices techniques avec procès-verbaux d'essais, études d'exécution, avis techniques, etc., et notamment :
 - PV échafaudage,
 - Traitement contre l'humidité,
 - Etc.
- Plans EXE et PAC suivant dossier DCE réalisé par la maîtrise d'œuvre comprenant à minima :
 - Echafaudage,
 - Ravalements de façades,
 - Prise en compte des éventuelles modifications,
- Fourniture des plans EXE et PAC en version DWG et PDF et justificatifs de conception (note de calcul, hypothèse de dimensionnement, etc.) au maître d'œuvre.

05.2.3.1.1 Études d'exécution
Mode de métré : au forfait

05.2.3.1.2 Plans
Mode de métré : au forfait

05.3 TRAVAUX DE PLATRERIE

L'entrepreneur doit la réalisation des travaux d'isolation thermique, de plâtrerie, de cloisonnement des bâtiments conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 25.41 - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées et aux plans DCE.

05.3.1 **Travaux de plâtrerie des locaux PCG / bâtiment 112**

05.3.1.1 **Doublage des murs extérieurs de type contre-cloison isolante**

Le système associe une plaque de plâtre, une ossature métallique, un isolant en laine de roche ou équivalent, et un pare-vapeur.

Le système comprend :
- Ossature métallique par fourrures de type F47, rails F47, écrous et tiges Easy Click de chez KNAUF ou équivalent,
- Plaque de plâtre haute dureté de type KHD18 de chez KNAUF ou équivalent pour les zones courantes,
- Plaque de plâtre haute dureté hydrofuge de type KH HD18 de chez KNAUF ou équivalent pour les zones humides,
- Plaque de plâtre coupe-feu de type FIREBOARD 25 de chez KNAUF ou équivalent pour les zones à risque d'incendie spécifiques nécessitant un degré coupe-feu,
- Isolant en laine de roche de type ROCKPLUS Premium Kraft de chez ROCKWOOL ou équivalent, d'épaisseur 140 mm, R= 4,35 m^2.K/W minimum, pour les murs extérieurs,
- Isolant en laine de roche de type ROCKMUR Kraft de chez ROCKWOOL ou équivalent, d'épaisseur 100 mm, R= 2,85 m^2.K/W, pour l'habillage des massifs haut et bas des poteaux,
- Compris ébrasements, coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Hauteur jusqu'en sous-pente de couverture :
- Habillage des murs : 3,32 m,
- Habillage des poteaux : 3,42 m,
- Habillage des pignons : 5,95 m au faitage,

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Murs extérieurs, pignons, habillages poteaux, y compris embrasures, linteaux, etc.
Locaux humides : 002 à 006, 010 et 014
Locaux à risque d'incendie : 016

05.3.1.1.1 Système de contre-cloison des zones courantes / zones humides
Mode de métré : au m^2

05.3.1.1.2 Système de contre-cloison des zones à risque d'incendie
Mode de métré : au m^2

05.3.1.1.3 Laine de roche épaisseur 100 mm
Mode de métré : au m^2

05.3.1.1.4 Laine de roche épaisseur 140 mm
Mode de métré : au m^2

05.3.1.2 **Plaquage**

Le système associe une plaque de plâtre colée sur son support avec un mortier colle.

Le système comprend :
- Plaque de plâtre hydrofuge de type PLACOMARINE BA 18 de chez PLACO ou équivalent pour les plafonds des zones humides,
- Mortier adhésif MAP Formule + de chez PLACO ou équivalent adapté au support,
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

LOCALISATION

Sur cloison maçonnée séparant les locaux techniques et les sanitaires et vestiaires, coté vestiaires et sanitaires

05.3.1.2.1 Plaquage de plaques de plâtre au mortier colle
Mode de métré : au m²

05.3.1.3 **Fermeture des plafonds**

Le système associe une plaque de plâtre et une ossature métallique de type suspente et fourrure. Les plafonds ne supportent pas d'isolant.

Support : plancher bois.

Le système comprend :
- Plafond PLACOSTIL ou équivalent composé de suspentes PLACO fixées sur solives et de fourrures STIL F530 métallique, à entraxe 60 cm,
- Plaque de plâtre standard de type PLACOPLATRE BA 18 de chez PPLACO ou équivalent pour les plafonds des zones courantes,
- Plaque de plâtre hydrofuge H1 de type PLACOMARINE BA 18 de chez PLACO ou équivalent pour les plafonds des zones humides,
- Coffrage des trappes d'accès aux combles,
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Hauteur sous plafond à respecter suivant plans

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION
Plafonds des locaux sous plancher : 001 à 013, 015, 017 et 018

05.3.1.3.1 Plafonds des zones courantes / zones humides
Mode de métré : au m²

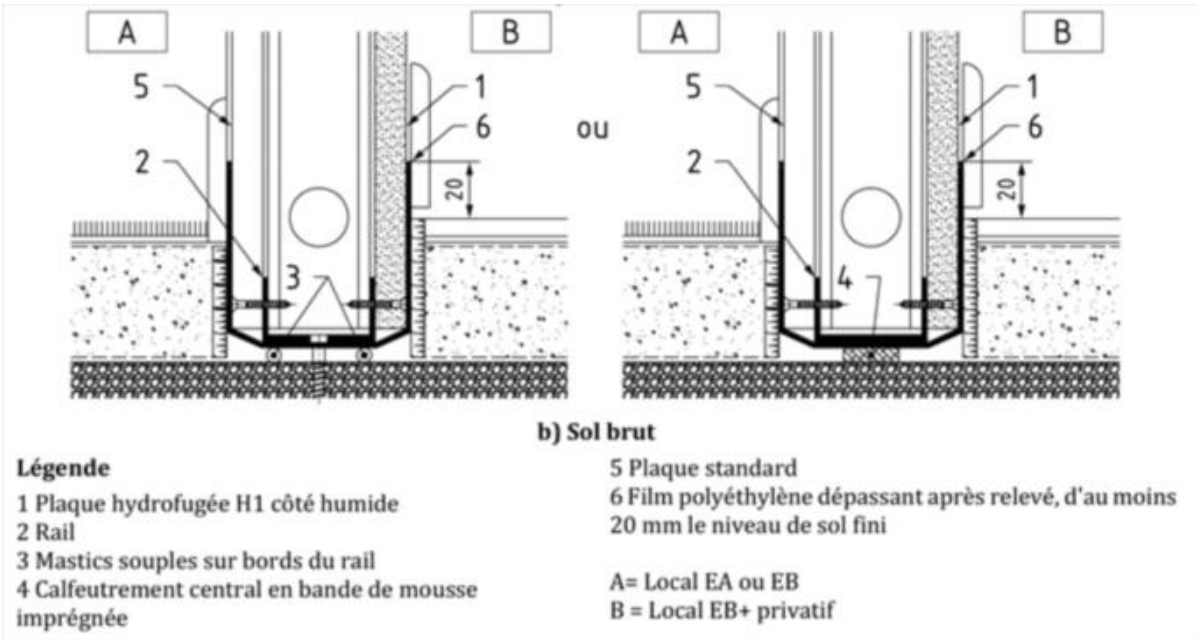
05.3.1.4 **Cloisons de distribution**

L'entrepreneur doit la réalisation des travaux de cloison de distribution. Le système associe des plaques de plâtre doublées sur une ossature métallique et un isolant en laine minérale pour l'affaiblissement acoustique entre plaques.

Composition :
- Ossature métallique par rail et montant de type M48-50, à entraxe 60 cm, montants doublés, de type PLACOSTIL 98/48 d'épaisseur 98 mm de chez PLACO ou équivalent,
- 2 Plaques de plâtre standard de type PLACOPLATRE BA13 de chez PLACO ou équivalent, par parement, pour les locaux courants,
- 2 Plaques de plâtre hydrofugée de type PLACOMARINE BA13 de chez PLACO ou équivalent, par parement, pour les locaux humides,
- Isolant laine minérale de type ULTRACOUSTIC de chez KNAUF ou équivalent, d'épaisseur 45 mm,
- Résistance au feu EI 60,
- Indice d'affaiblissement acoustique du complexe : 47 dB ou plus,
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Hauteur sous plafond :
- Locaux 015, 017 et 018 : 2,70 m,
- Local 013 : 2,62,
- Locaux 008 et 009 : 2,75,
- Locaux 001 à 007, 010 à 012 et 019 : 2,60 m,

Rappel schéma de principe de mise en œuvre dans les locaux humides :



b) Sol brut

Légende

1 Plaque hydrofugée H1 côté humide
2 Rail
3 Mastics souples sur bords du rail
4 Calfeutrement central en bande de mousse imprégnée
5 Plaque standard
6 Film polyéthylène dépassant après relevé, d'au moins 20 mm le niveau de sol fini

A= Local EA ou EB
B = Local EB+ privatif

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Locaux 001 à 007, 010 à 013, 015 et 017 à 019 : cloison de distribution des locaux sanitaires, bureaux, etc.

05.3.1.4.1 Cloison de distribution 98/48
Mode de métré : au m^2

05.3.1.4.2 Isolant laine minérale acoustique 45 mm
Mode de métré : au m^2

05.3.1.5 **Cloison des gaines techniques CF 1h / EI 60**

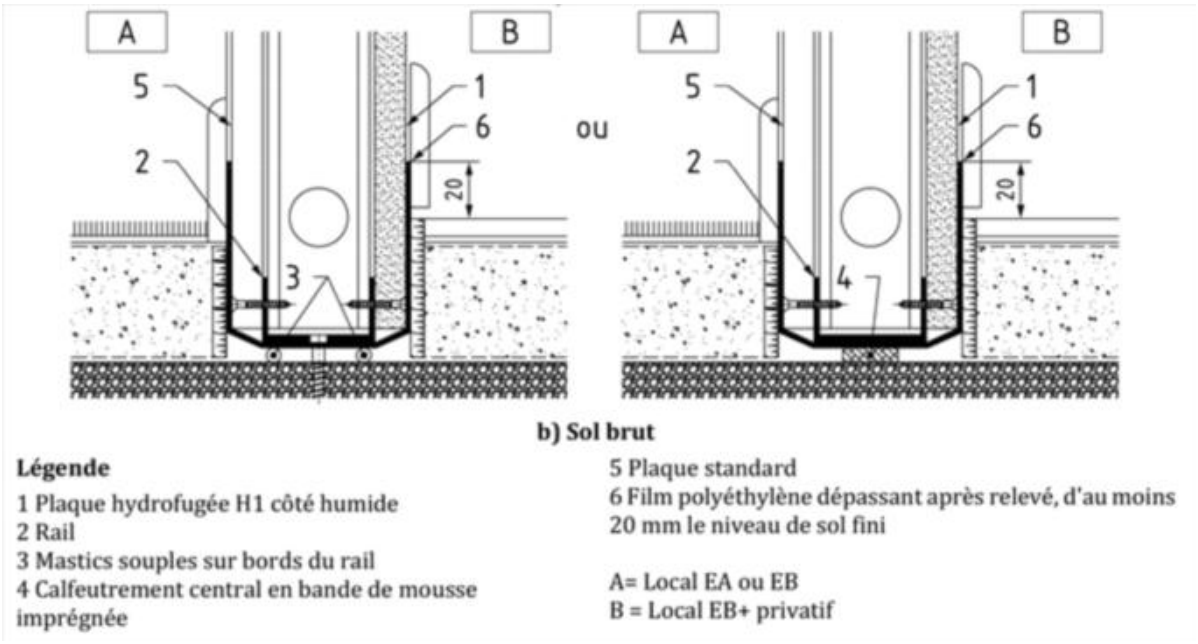
L'entrepreneur doit la réalisation des travaux de cloison de gaines techniques de type « coupe-feu de traversée » : CF 1h / EI 60. Le système associe des plaques de plâtre doublées sur une ossature métallique et un isolant en laine minérale pour l'affaiblissement acoustique entre plaques.

Composition :

- Cloison de gaine technique PLACOSTIL de chez PLACO ou équivalent,
- Ossature métallique par rail et montant de type STIL ML 48-50 ou équivalent, à entraxe 60 cm, montants doublés,
- 2 Plaques de plâtre standard de type PLACOPLATRE BA13 de chez PLACO ou équivalent sur parement extérieur,
- Isolant laine de verre de type ULTRACOUSTIC de chez KNAUF ou équivalent, d'épaisseur 45 mm,
- Résistance au feu EI 60,
- Indice d'affaiblissement acoustique : 46 dB,
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Hauteur sous plafond : 2,60 m.

Rappel schéma de principe de mise en œuvre dans les locaux humides :



b) Sol brut

Légende

1 Plaque hydrofugée H1 côté humide
2 Rail
3 Mastics souples sur bords du rail
4 Calfeutrement central en bande de mousse imprégnée
5 Plaque standard
6 Film polyéthylène dépassant après relevé, d'au moins 20 mm le niveau de sol fini

A= Local EA ou EB
B = Local EB+ privatif

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Locaux WC

05.3.1.5.1 Gaine technique « coupe-feu de traversée »
Mode de métré : au m²

05.3.1.5.2 Isolant laine minérale acoustique 45 mm
Mode de métré : au m²

05.3.2 Travaux de plâtrerie des locaux batterie / bâtiment 345

05.3.2.1 Doublage des murs extérieurs de type contre-cloison isolante

Le système associe une plaque de plâtre, une ossature métallique, un isolant en laine de roche ou équivalent, et un pare-vapeur.

Le système comprend :

- Ossature métallique par fourrures de type F47, rails F47, écrous et tiges Easy Click de chez KNAUF ou équivalent,
- Plaque de plâtre coupe-feu de type FIREBOARD 25 mm de chez KNAUF ou équivalent,
- Isolant en laine de roche de type ROCKPLUS Premium Kraft de chez ROCKWOOL ou équivalent, d'épaisseur 140 mm, R= 4,35 m².K/W minimum, pour les murs extérieurs,
- Compris ébrasements, coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Habillage des murs avec hauteur sous dalle : 3,25 m.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Murs extérieurs.

05.3.2.1.1 Contre-cloison
Mode de métré : au m²

05.3.2.1.2 Laine de roche épaisseur 140 mm
Mode de métré : au m²

05.3.2.2 **Doublage sous dalle haute**

Le système associe une plaque de laine de bois et un isolant en laine minérale, le tout fixé mécaniquement.

Le système comprend :

- Un complexe de 15 mm de laine de bois associé à 235 mm de laine de roche de type ROCKFEU Wood RsD de chez ROCKWOOL ou équivalent,
- R= 7 m².K/W minimum,
- Finition ciment blanc et bords chanfreinés,
- Fixation mécanique sans colle ni ossature,
- Compris ébrasements, coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Habillage des murs avec hauteur sous dalle : 3,25 m.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Dalle haute, tous locaux bâtiment 345.

05.3.2.2.1 Doublage sous dalle haute
Mode de métré : au m²

05.4 TRAVAUX DE PEINTURE ET D'ENTOILAGE

L'entrepreneur doit la réalisation des travaux de peintures et d'entoilage sur les ouvrages intérieurs conformément aux prescriptions des normes :

- NF DTU 59.1 - Revêtement de peinture en feuil mince, semi-épais, épais, et aux plans DCE,
- NF DTU 59.4 – Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux.

Les revêtements intérieurs (matériaux et produits utilisés) auront l'étiquette énergétique A+.

05.4.1 Peinture sur ouvrages intérieurs verticaux

05.4.1.1 **Préparation et impression sur parois verticales fonds neufs de plaque de plâtre cartonnées**

La préparation et impression des subjectiles en plâtre et enduit de ratissage sur fond neuf, comprend :

- Brossage, égrenage, époussetage, dépoussiérage soigné
- Couche d'impression.

Mise en œuvre d'une couche d'impression opacifiante régulatrice d'absorption de type MAOLINE de chez ZOLPAN ou équivalent.
L'impression opacifiante régulatrice d'absorption a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect mat,
- Insaponifiable,
- Famille I classe 7b2
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte : blanc.

Hauteur sous plafond bâtiment 212 :

- Locaux techniques à 2,75 m : 008 et 009,

- Locaux vie à 2,60 m : 001 à 007 et 010 à 012,
- Local stockage opérationnel 013 à 2,62 m,
- Local oxygène 016 à 5,95 m au faitage,
- Autres locaux de stockage à 2,70 : 015, 017 et 018.

Hauteur sous plafond bâtiment 345 : 3,00 m

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Ensemble des parois verticales fonds neufs, subjectile plâtre à épiderme cartonné et enduit de ratissage.

05.4.1.1.1 Préparation bâtiment 212
Mode de métré : au m^2

05.4.1.1.2 Peintures bâtiment 345
Mode de métré : au m^2

05.4.1.1.3 Impression bâtiment 212
Mode de métré : au m^2

05.4.1.1.4 Impression bâtiment 345
Mode de métré : au m^2

05.4.1.2 **Préparation et impression sur parois verticales fond ciment**

La préparation et impression des subjectiles en ciment brut fond neuf, comprend :

- Brossage, égrenage, époussetage, dépoussiérage soigné,
- Couche d'impression.

Mise en œuvre d'une couche d'impression opacifiante régulatrice d'absorption de type MAOLINE de chez ZOLPAN ou équivalent.
L'impression opacifiante régulatrice d'absorption a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect mat,
- Insaponifiable,
- Famille I classe 7b2
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte : blanc.

Hauteur sous plafond bâtiment 212 :

- Locaux techniques à 2,75 m : 008 et 009,
- Local stockage opérationnel 013 à 2,62 m,
- Locaux 014 et 016 à 5,95 m au faitage,
- Autres locaux de stockage à 2,70 : 015, 017 et 018.

Hauteur sous plafond bâtiment 345 : 3,00 m

LOCALISATION

Ensemble des parois verticales fonds neufs, subjectile plâtre à épiderme cartonné et enduit de ratissage.

05.4.1.2.1 Préparation bâtiment 212
Mode de métré : au m^2

05.4.1.2.2 Préparation bâtiment 345
Mode de métré : au m²

05.4.1.2.3 Impression bâtiment 212
Mode de métré : au m²

05.4.1.2.4 Impression bâtiment 345
Mode de métré : au m²

05.4.1.3 **Entoilage sur parois fonds neufs de plaque de plâtre cartonnées**

Mise en œuvre de toile de type voile de verre ou cellulose à coller sur fond pré-peint (impression) de type Novélio STANDARD de chez ADFORS ou équivalent.

La toile à coller aura les caractéristiques suivantes :

- Voile de verre ou de cellulose,
- Colle de toile de verre de type QUELID de chez BOSTIK ou équivalent,
- 180 g/m² minimum,
- Classement au feu selon EN 13501 : B – s1, d0 minimum,
- Motifs au choix du maitre d'œuvre.

Hauteur sous plafond bâtiment 212 :

- Locaux vie à 2,60 m : 001 à 007 et 010 à 012,
- Local stockage opérationnel 013 à 2,62 m,
- Local oxygène 016 à 5,95 m au faitage,
- Autres locaux de stockage à 2,70 : 015, 017 et 018.

Hauteur sous plafond bâtiment 345 : 3,00 m

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Ensemble des parois verticales de plaques de plâtre cartonnées après impression.

05.4.1.3.1 Bâtiment 212
Mode de métré : au m²

05.4.1.3.2 Bâtiment 345
Mode de métré : au m²

05.4.1.4 **Finition par peinture satinée sur fonds entoilés**

Mise en œuvre d'une peinture satinée en 2 couches de peinture acrylique de type ONDI PUR SATIN de chez ZOLPAN ou équivalent.
La peinture satinée en 2 couches de peinture acrylique a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect satiné pommelé fin,
- Famille I classe 7b2,
- Classe 1 en résistance à l'abrasion,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Hauteur sous plafond bâtiment 212 :

- Locaux vie à 2,60 m : 001 à 007 et 010 à 012,
- Local stockage opérationnel 013 à 2,62 m,
- Local oxygène 016 à 5,95 m au faitage,
- Autres locaux de stockage à 2,70 : 015, 017 et 018.

Hauteur sous plafond bâtiment 345 : 3,00 m

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Ensemble des parois verticales entoilées.

05.4.1.4.1 Finition acrylique bâtiment 112
Mode de métré : au m^2

05.4.1.4.2 Parois verticales du bâtiment 345
Mode de métré : au m^2

05.4.1.5 **Finition sur parois ciment**

Mise en œuvre d'une peinture acrylique satinée en 2 couches de type ONDI PUR SATIN de chez ZOLPAN ou équivalent.
Les fonds seront sec et propres, débarrassés de toute trace de salissure et de parties friables. Les fonds seront de type :

- Enduit ciment traditionnel dans le local 014,
- Agglos brutes et joints tirés dans les autres locaux.

La peinture satinée en 2 couches de peinture acrylique a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect satiné pommelé fin,
- Famille I classe 4a / 7b2,
- Classe 1 en résistance à l'abrasion,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Hauteur sous plafond bâtiment 212 :

- Locaux techniques à 2,75 m : 008 et 009,
- Local stockage opérationnel 013 à 2,62 m,
- Locaux 014 et 016 à 5,95 m au faitage,
- Autres locaux de stockage à 2,70 : 015, 017 et 018.

Hauteur sous plafond bâtiment 345 : 3,00 m

05.4.1.5.1 Finition acrylique sur ciment bâtiment 212
Mode de métré : au m^2

05.4.1.5.2 Finition acrylique sur ciment bâtiment 345
Mode de métré : au m^2

05.4.2 **Peinture sur ouvrages intérieurs horizontaux**

05.4.2.1 **Préparation et impression sur parois fonds neufs**

La préparation et impression des subjectiles en plâtre et enduit de ratissage sur fond neuf, comprend :

- Brossage, égrenage, époussetage, dépoussiérage soigné
- Couche d'impression.

La couche d'impression est réalisée par une impression opacifiante régulatrice d'absorption de type MAOLINE de chez ZOLPAN ou équivalent.
L'impression opacifiante régulatrice d'absorption a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect mat,
- Famille I classe 7b2
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte : blanc.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION
Plafond des locaux du bâtiment 112

05.4.2.1.1 Préparation des plafonds bâtiment 112
Mode de métré : au m^2

05.4.2.1.2 Impression des plafonds bâtiment 112
Mode de métré : au m^2

05.4.2.2 **Finition par peinture mat**

Mise en œuvre d'une peinture acrylique satinée en 2 couches de type ONDI PUR MAT de chez ZOLPAN ou équivalent.

La peinture satinée en 2 couches de peinture acrylique a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect mat,
- Famille I classe 7b2,
- Classe 1 en résistance à l'abrasion,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION
Plafond des locaux du bâtiment 112

05.4.2.2.1 Finition mat des plafonds bâtiment 112
Mode de métré : au m^2

05.4.3 **Peinture sur ouvrages intérieurs bois**

05.4.3.1 **Préparation et impression sur bois fonds neufs**

La préparation et impression des subjectiles en bois sur fond neuf comprend :

- Brossage, essuyage et dépoussiérage soigné
- Couche d'impression.

La couche d'impression est réalisée par une lasure d'imprégnation non filmogène en phase solvant de type SATIZOL IMPREGNATION de chez ZOLPAN ou équivalent.
La lasure d'imprégnation a les caractéristiques suivantes :

- Produit gélifié incolore,
- Famille I classe 4a,
- Émissions dans l'air intérieur : A+

- Teinte : naturelle.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Bâtiment 112 : huisseries et cadres bois

05.4.3.1.1 Préparation huisseries et cadres bois
Mode de métré : à l'unité

05.4.3.1.2 Impression huisseries et cadres bois
Mode de métré : à l'unité

05.4.3.2 **Finition par lasures satinée**

La finition est assurée par la mise en œuvre d'une lasure satinée en 2 couches de type SATIZOL ACRYL de chez ZOLPAN ou équivalent.

La lasure satinée en 2 couches présente les caractéristiques suivantes :

- Produit onctueux, aspect satiné pommelé fin,
- Famille I classe 4a/7b2,
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte colorée dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Bâtiment 112 : huisseries et cadres bois

05.4.3.2.1 Finitions sur huisseries et cadres du bâtiment 112
Mode de métré : à l'unité

05.4.3.3 **Peinture sur plinthes bois**

Mise en œuvre d'une peinture acrylique satinée en 2 couches minimum de type ZOLPABOIS ACRYL de chez ZOLPAN ou équivalent.
Les fonds seront sec et propres, débarrassés de toute trace de salissure ou de graisse.

La peinture satinée en 2 couches minimum de peinture acrylique a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect satiné,
- Famille I classe 7b2,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

LOCALISATION

Tous locaux sols non carrelés des bâtiments 112 et 345

05.4.3.3.1 Peinture sur plinthe du bâtiment 212
Mode de métré : au m^2

05.4.3.3.2 Peinture sur plinthe du bâtiment 345
Mode de métré : au m^2

05.4.4 Peinture sur tuyauteries apparentes

05.4.4.1 Préparation et impression sur acier et cuivre

La préparation et impression des subjectiles en acier et cuivre comprend :

- Dégraissage, lessivage et rinçage
- Couche primaire d'impression.

La couche primaire est réalisée par un primaire antirouille à bas alkyde de type Primaire PAH de chez ZOLPAN ou équivalent.
Caractéristiques :

- Peinture fluide, aspect mat,
- Famille I classe 7b,
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte : blanc.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Ensemble des canalisations apparentes des bâtiments 112 et 151

05.4.4.1.1 Primaire antirouille bâtiment 112
Mode de métré : au forfait

05.4.4.1.2 Primaire antirouille bâtiment 151
Mode de métré : au forfait

05.4.4.2 Préparation et impression sur PVC

La préparation et impression des subjectiles en PVC comprend :

- Dégraissage, lessivage et rinçage
- Sous-couche d'accrochage.

La sous-couche d'accrochage est réalisée par une sous-couche d'accrochage universelle de type Primaire universel de chez ZOLPAN ou équivalent.
Caractéristiques :

- Peinture fluide,
- Famille I classe 4a/6a,
- Émissions dans l'air intérieur : C
- Teinte : blanc.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Ensemble des évacuations apparentes, sanitaires et salle de séchage du bâtiment 112

05.4.4.2.1 Sous-couche d’accrochage PVC
Mode de métré : au forfait

05.4.4.3 Finition par laque antirouille

La finition est assurée par la mise en œuvre d'une laque antirouille alkyde uréthane en 2 couches de type Zolpafer hydro de chez ZOLPAN ou équivalent.
Caractéristiques :

- Peinture onctueuse, aspect tendu, brillant, couvrant,
- Famille I classe 4a/6a,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte colorée dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Ensemble des canalisations apparentes des bâtiments 112 et 151

05.4.4.3.1 Laque antirouille bâtiment 112
Mode de métré : au forfait

05.4.4.3.2 Laque antirouille bâtiment 151
Mode de métré : au forfait

05.4.4.4 **Finition par peinture acrylique**

La finition est assurée par la mise en œuvre d'une peinture acrylique mate en 2 couches de type Maotop mat de chez ZOLPAN ou équivalent.
Caractéristiques :

- Peinture onctueuse épaisse, aspect mat,
- Famille I classe 7b2,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte colorée dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Ensemble des évacuations apparentes, sanitaires et salle de séchage

05.4.4.4.1 Peinture acrylique sur PVC
Mode de métré : au forfait

05.4.5 Peinture sur parois extérieures

Mise en œuvre d'une peinture de finition pour façade béton extérieur, acrylique et siloxane, de type NATEC de chez ZOLPAN ou équivalent.
Les fonds seront sec et propres, débarrassés de toute trace de salissure et de parties friables, de type mur banché ou enduit ciment de finition.

La peinture satinée en 2 couches de peinture alkyde a les caractéristiques suivantes :

- Peinture mate de ravalement siloxanée haute résistance,
- Famille I classe 7b2 / 10c,
- Classe D2 en résistance à l'abrasion,
- Teinte dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

LOCALISATION

Ensemble des parois extérieures béton du bâtiment 345

05.4.5.1.1 Peinture sur parois extérieures

Mode de métré : au m^2

05.5 TRAVAUX DE NETTOYAGE

05.5.1 Nettoyage de mise en service

En fin de travaux, avant la réception, l'entrepreneur devra le nettoyage dit « de mise en service ».
Les travaux de nettoyage des extérieurs sont toujours faits dans des conditions atmosphériques normales.
Toutes les précautions sont prises pour travailler dans de bonnes conditions avec les machines, les produits adaptés et le personnel compétent.

05.5.1.1 Nettoyage des extérieurs

Les travaux comprennent :

- Le nettoyage des extérieurs et l'évacuation des gravois (chutes de plaques, palettes vides, panneaux de bois, emballages divers, etc.),
- Le balayage, le lavage et le nettoyage au laveur haute pression, des zones en enrobé, en dalles ou en pavés (circulations piétonnes, stationnements, zone de manœuvre, etc.),
- Le chargement et l'évacuation en centre de traitement compris traitement des déchets.

Rappel, il est interdit :

- Le brûlage des déchets (interdit par arrêté préfectoral),
- L'enfouissement des déchets dans les tranchées de chantier,
- D'abandonner les déchets dans la nature.

Tout manquement est sanctionné par les autorités compétentes, l'entrepreneur concerné doit payer l'amende ou se justifier auprès de ces autorités afin d'assumer ses torts.
Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION
Pourtour des bâtiments 112, 151 et 345

05.5.1.1.1 Extérieurs

Mode de métré : au forfait

05.5.1.2 Nettoyage des bâtiments avant les opérations préalables à la réception

Ceci est une prestation de nettoyage avant Opérations Préalables à la Réception (OPR), concernant les menuiseries intérieures, les appareillages, les menuiseries extérieures les vitrages, les sols, etc.
Les travaux comprennent :

- Le chargement et l'évacuation du restant des gravois, du matériel et des déchets (gravois, chutes de plaques, cartons, etc.) des corps d'état sur le site,
- La dépose des étiquettes, le nettoyage des menuiseries intérieures, portes, vitrages et dessus de parcloses des cloisons, châssis vitrés,
- Le nettoyage des appareils électriques,
- La dépose des protections provisoires sur les appareils sanitaires, radiateurs, bouches de ventilation,
- La dépose des étiquettes et le nettoyage des appareils sanitaires, radiateurs, bouches de ventilation,
- La dépose des étiquettes, le nettoyage des profilés des menuiseries, portes, compris gorges des profilés de fenêtres, tabliers sur les deux faces et caissons de VR éventuels, tous les vitrages et dessus de parcloses,
- Le nettoyage des intérieurs de gaines techniques, des faïences, des plinthes, des tablettes,
- Le nettoyage des carrelages,
- Le balayage et le nettoyage de tous les sols y compris l'escalier intérieur et le sous-sol.
- Les échafaudages roulants ou les nacelles nécessaires, le cas échéant,

- Le chargement et l'évacuation en centre de traitement des déchets.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Ensemble des bâtiments 112, 151 et 345

05.5.1.2.1 Nettoyage des menuiseries intérieures, appareillages, etc.
Mode de métré : au forfait

05.5.1.2.2 Nettoyage des menuiseries extérieures, vitrages, etc.
Mode de métré : au forfait

05.5.1.2.3 Nettoyage des locaux, des sols
Mode de métré : au forfait

05.6 DOCUMENT A REMETTRE APRÈS TRAVAUX

05.6.1 Dossiers DOE et DIUO

Conformément à l'article 40 du Cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux, l'entrepreneur remet son dossier des ouvrages exécutés (DOE) correspondant aux travaux qu'il a réalisés, au maître d'œuvre le jour de la réception des ouvrages.
L'élaboration du DOE (plans de récolement, schémas, notices, hypothèses de calculs, etc.) est à la charge de l'entreprise sous la forme définie ci-après, contrôlé, vérifié et complété.

Présentation du DOE :
Pour chaque corps d'état, le Dossier des Ouvrages Exécutés est fourni sous forme de clé USB + 1 exemplaire papier (pièces écrites, notice et plans), comme indiqué au paragraphe suivant.
Pour un lot donné, chaque exemplaire du dossier DOE se présente sous la forme d'un ou plusieurs classeurs qui doivent contenir tous les documents (pièces écrites et plans perforés).
Pour un même lot, tous les classeurs doivent être de la même couleur.
Chaque classeur doit être soigneusement étiqueté avec toutes les références nécessaires :

- Intitulé de l'opération,
- Numéro et nom du lot en clair,
- Nom de l'entreprise,
- Numéro d'ordre du classeur.

Le premier classeur doit comporter le sommaire complet de l'ensemble du dossier :

- Liste des pièces écrites,
- Liste des plans.

Et chaque classeur doit comporter son sommaire particulier.
Tous les documents doivent comporter, sur le cartouche, la mention DOE, en gros caractères.
Ces plans sont complétés par une série réduite des vues en plan des niveaux, facilement maniables.

Contenu du DOE
UN dossier DOE générique comprendra les pièces suivantes :

Pièces écrites :
Listes des matériels et des produits réellement mis en œuvre avec :

- Référence commerciale ;
- Fiche technique ;
- Adresse fournisseur et téléphone ;

- Avis techniques et ATEX éventuels ;
- Notice rappelant les hypothèses de calcul pour toutes les zones ;
- Notices de fonctionnement des installations ;
- Notices d'entretien des installations indiquant la périodicité de ces entretiens ;
- Notices d'entretien des produits ;
- Attestation d'essais de bon fonctionnement AQC.

Pièces graphiques :

- Plans d'exécution des ouvrages ;
- Plans d'atelier et de chantier ;
- Plans de repérage des matériaux ;
- Carnets de détails ;
- Toutes ces pièces graphiques devront être remises également sur support informatique (USB) compatible avec le logiciel AutoCAD®

Tous ces documents doivent impérativement être remis au maître d'œuvre le jour de la réception des ouvrages.

Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO)

En vue de l'élaboration du DIUO par le coordonnateur SPS, les entreprises doivent fournir en parallèle au DOE, et ce pour chacun des corps d'état concerné, une notice technique accompagnée de plans, dessins, croquis, etc., contenant toutes les recommandations utiles pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages. Cette notice doit souligner notamment celles des dispositions constructives qui jouent un rôle important dans la sécurité.

05.6.1.1.1 DOE

Mode de métré : au forfait

05.6.1.1.2 DIUO

Mode de métré : au forfait